

D'abord volontaire aux hussards de Conflans en 1788, puis au régiment de Chamborant de 1788 à 1791, le marquis Jean-Baptiste de Tholozan (1) émigra, combattit en Allemagne sous les ordres du prince de Salm-Kyrbourg, rentra en France avec le roi, et reçut en 1823 le brevet de maréchal de camp. Retraité huit ans après, il mourut à Guermantes (Seine-et-Marne), le 24 juillet 1858, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur.

Nous ignorons ce que devint dans la suite Marie-Honoré Dagobert.

Même incertitude pour un *Jean-Baptiste Bacon de la Chevalerie*, né à Lyon en 1765, élève du 17 août 1776 au 1<sup>er</sup> septembre 1780, fils d'un chevalier de Saint-Louis, domicilié à Paris, rue de Richelieu, vis-à-vis la bibliothèque du roi. Serait-ce le fameux président du club Massiac et de la Société des amis des noirs (2), le principal auteur

(1) Sous-lieutenant au régiment de Salm-Kyrbourg au service d'Angleterre le 22 février 1794, licencié avec ce corps le 23 décembre 1795, chevalier de Saint-Louis le 20 avril 1814, lieutenant dans les gendarmes de la garde du roi le 1<sup>er</sup> juillet 1814, rang de colonel ledit jour, colonel de la légion départementale des Bouches-du-Rhône le 12 octobre 1815, passé à la légion de Seine-et-Marne le 22 novembre suivant, chevalier de la légion d'honneur le 18 mai 1820, colonel du 56<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 17 novembre 1820, maréchal de camp disponible le 30 juillet 1823, officier de la légion d'honneur le 23 mai 1825, il était admis au traitement de réforme le 22 mars 1831. — Voir SAINT-ALLAIS, t. XIII, p. 375. — STEYERT, — VARNET, p. 96. — BRÉGHOT, p. 297. — CHAUDON ET DELANDINE : Diction. — *Gazette de France* du 14 avril 1781, page 145.

(2) Sur ce dernier, voir : *Biog. des hommes vivants*, I, 166. — RABBE, I, 195. — GARRAN : *Rapport sur les troubles de Saint-Domingue*, Paris, an V, t. I<sup>er</sup>, pages, 76, 81, 88, 100, 162, 168, 169, 259. — GATTEREAU, *Histoire des troubles de Saint-Domingue*, pages 29 et suiv. — *Le Patriote français*, n<sup>o</sup> 203, du jeudi 4 mars 1790, page 2 au verso.